



litige dans vente d'un vehicule

Par **jourdren**, le **26/01/2012** à **18:10**

bonjour, j'ai vendu une voiture (peugot 309 de 1993) et au bout de 10 jour l'acheteur me dit que la voiture est en panne elle refuse de demarer, il envoit donc la voiture au garage resultat la tete d'allumeur et bobine d'allumage a changer resultat 230 euro d'addition, le controle technique ne mentionne pas le defaut, que dois je faire suis je en cause et quel recours et t'il possible. merci par avance

Par **razor2**, le **27/01/2012** à **07:54**

Bonjour, vu le montant de la somme, l'acheteur serait suicidaire d'entamer une action en justice. Vu l'âge et j'imagine le kilométrage de la voiture, l'acheteur ne peut ignorer qu'il aura des réparations à faire liées à l'usure normale de certaines pièces. C'est ce que considère la jurisprudence...Donc pas d'inquiétude, vous n'avez rien à prendre en charge dans ces réparations.